



Commune des Avirons

Extrait N° 3 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

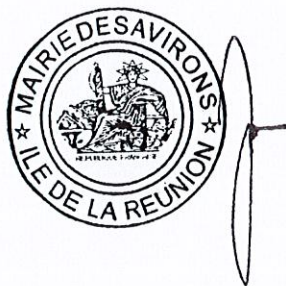
NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

02 DEC. 2019

que la convocation du Conseil a été faite le **19 novembre 2019** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette

Absents : Mme CADAS Virginie – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Procurations : Mme HEBERT Monique a donné mandat à M. RIVIERE Lucien – M. VLODY René a donné mandat à M. ESCHYLE Gilles – Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme RIVIERE Suzette – Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à M. RIVIERE Raphaël.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 3 / Décision modificative n° 1 au budget principal 2019

Le Conseil est invité à se prononcer sur le projet de décision modificative tel que présenté :

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

Section de fonctionnement :

▪ <u>Recettes</u>	+ 9 300,00
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes	+ 3 600,00
Chapitre 74 – Dotations, subventions, participation	+ 5 700,00
▪ <u>Dépenses</u>	+ 9 300,00
Chapitre 011 – Charges à caractère général	- 10 700,00
Chapitre 012 – Charges de personnel	+ 20 000,00

Il convient de :

- Fixer le niveau de vote ;
- Voter la décision modificative.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- Fixe le vote au niveau du chapitre ;
- Vote la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

René MONDON

